

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS357

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

-----

### ARTICLE 37

Compléter l'alinéa 33 par les mots :

« , après avis de l'Assemblée des Départements de France ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel des députés socialistes et apparentés vise à prévoir que l'ADF se prononce avant l'édiction du décret qui déterminera les modalités de détermination et d'allocation du forfait global unique.

Si nous soutenons la logique de fusion des sections Soins et Dépendance, il importe d'en coconstruire ses modalités fines de fonctionnement avec les principaux concernés : les Départements de France.

Tel est l'objet du présent amendement.